

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **L'enquête sociale à la demande du Juge aux Affaires Familiales : la grande braderie !**

Un an et demi de négociations avec le ministère de la Justice pour aboutir à un piètre résultat.

Le Gouvernement n'entend pas mettre le prix pour préserver la qualité de l'enquête sociale.

De quoi s'agit-il ?

Le prix annoncé -700 euros pour les enquêteurs sociaux associatifs et 600 euros pour les libéraux- ne couvrira pas, à l'évidence, les frais engagés par les services associatifs, qui ne pourront donc plus réaliser d'enquête sociale en matière civile.

#### **La conséquence immédiate : la fin d'une prestation de qualité pour les familles.**

La mission d'investigation dans les situations de contentieux familial nécessite observation, écoute, analyse, et bien sûr le regard croisé que seule une structure organisée peut donner. C'est précisément ce croisement des points de vue et la validation collégiale qui favorise l'objectivité et apporte un bon éclairage au magistrat. A cet égard, les enquêtes réalisées par le secteur associatif représentent une plus-value souvent plébiscitée par les juges dans les situations où les enfants otages du conflit parental demandent une lecture fine et approfondie.

Alors que le contentieux des affaires familiales augmente et se complexifie, le ministère de la Justice ferait le choix, pour le moins curieux et tout à fait inattendu, de réduire les moyens d'aide à la décision du magistrat.

La CNAPE et la FN3S en appellent au Garde des Sceaux pour que l'intérêt des enfants soit préservé dans des conflits familiaux complexes.

Paris, le 22 septembre 2010

#### Contacts :

Fabienne QUIRIAU – CNAPE – 01.45.83.50.60

Jacques LEPETIT – FN3S – 05.56.24.96.16